







Infos



# Fiche





# Vespa velutina nigrithorax Frelon à pâtes jaune ou Frelon Asiatique

# Rappel du contexte:

Historiquement 2 espèces de frelons sont présente **en Europe**, le frelon européen *Vespa crabro (protégé en Allemagne)* et le frelon oriental *Vespa orientalis* présent dans le sud de l'Europe (Italie, Grèce). Avec le réchauffement climatique il a été constaté que le frelon oriental étend son aire derépartition vers le nord, il est présent en Espagne et depuis 2022 en France dans les Bouches du Rhône. Ces frelons ne sont pas considérés comme des espèces invasives.

Depuis 2004, le frelon asiatique, ou frelon à pâtes jaunes, *Vespa velutina nigrithorax*, a été introduit lors d'une importation de poterie en France et s'est étendu depuis dans tout le territoire national et au delà. Il a été classé espèce exotique envahissante et un plan de lutte national a été établi en 2022.

Vespa velutina présente un mode de chasse plus offensif que le frelon européen : les frelons asiatiques se relaient devant les ruches, et attendent l'arrivée des abeilles.

L'abeille asiatique, *Apis cerana*, à la suite d'un long processus de co-évolution a su s'adapter pour lutter contre ce prédateur. Mais ce n'est pas le cas de nos abeilles domestiques *Apis mellifera* et des autres pollinisateurs.

Le frelon européen, bien que prédateur également des abeilles, est moins persistant

dans son mode de chasse et part rapidement si les abeilles ne sont pas accessibles. Nos abeilles domestiques ont coévolué avec ces frelons et se sont adaptées à ces derniers en développant une pause dans leurs allées et venues.

Or ce comportement défensif n'est pas adapté au frelon asiatique. Son impact sur les colonies est important, les abeilles ne sortent plus, il y a plus de monde à nourrir mais l'accès aux resources alimentaires avant l'hiver est perturbé ce qui peut affaiblir les colonies.

Avec 5 frelons, il est noté une perte d'activité de 40% en moyenne, avec 15 frelons en vol stationnaire l'activité de la colonie peut être réduite de 80%

### Le cycle biologique :

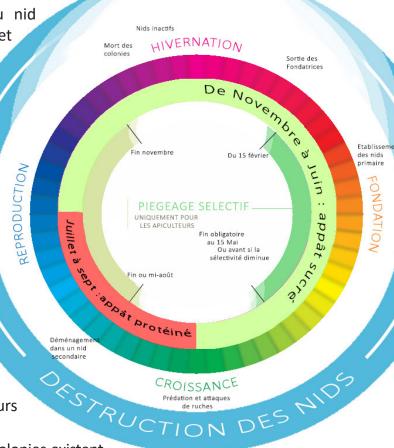
L'hiver à l'abri, les reines fondatrices sont en diapauses, au printemps elles commencent une prospection pour établir leur nid. Cette **période est propice au piégeage de printemps**. Mais également à la destruction des nids primaire.

A partir du début de l'été, les colonies déménagent généralement en hauteur dans un arbre. A cette période-là, la prédation commence à se faire sentir sur les ruches.

A partir de mi-juin, on entame la période de reproduction, pendant la reproduction la reine mère va commencer à pondre des mâles, puis des futures fondatrices. Ces dernières partiront du nid une fois mature pour se faire féconder et n'y reviendront pas, elles entreront en

hivernage.

On estime qu'une colonie de frelons asiatiques aura produit environ 13000 individus au cours de l'année, et que pour nourrir ces individus une colonie moyenne consomme 97000 insectes (environ 11 kg). Soit un impact important sur la biodiversité et la pollinisation des plantes tardives.



## Les solutions:

Un plan national a vu le jour en 2022. Il est le résultat du travail de tous les acteurs de la filière apicole et de ses partenaires.

Les solutions pour limiter l'impact sur les colonies existent mais restent insuffisantes:

- des harpes électriques
- des muselières
- des pièges
- la destruction des nids

Les harpes et les muselières permettent d'éloigner les frelons de l'entrée de la ruche, les muselières permettent un maintien de l'activité de l'ordre de 80%.1

Le piégeage de printemps s'accompagne d'une diminution du nombre de nids à proximité. Le piégeage doit s'effectuer avec des pièges à sélection physique, de type nasse comportant des cônes d'entrée. Les pièges «bouteille» sont à proscrire.

Une destruction de nid est préconisée entre le crépuscule et l'aube pour avoir tous les individus, ainsi éviter une fuite et une reconstruction, mais aussi plus de sûreté pour l'opérateur et le voisinage. Il faut impérativemet éviter d'utiliser : Lance flamme, paintball ou fusil.

Si un nid est détruit via l'injection d'une molécule biocide autorisée, celui-ci doit obligatoirement être descendu 24 à 48h après la destruction et être traité en déchet toxique. Un nid traité avec

> un biocide laissé dans la nature est une source de contamination pour l'environnement.

> Contacter la mairie de votre commune ou votre section sanitaire apicole départementale pour plus de détails. Les professionnels réalisant les destructions doivent être chartés avec votre mairie ou avec votre section sanitaire apicole et doivent leur remonter les inforamtions.

